



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

**DU LUNDI 22 JUILLET 2024**

**Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance :**

**Présents (7) :** M. ALBERELLI, Mme ARCAINA Katia, M. BRET Daniel, Mme CHOLAT Christine, M. GIRAUD Marc, Mme SCARCELLA Marianne, Jean Jacques SIBILLE  
Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents :** Mme MICAND Frédérique, Mme Françoise GROSS.

**A été désignée comme secrétaire de séance :** Marc GIRAUD

### **ORDRE DU JOUR :**

- 1) Décision modificative N°1 – budget communal
- 2) Prix de l'eau et de l'assainissement
- 3) Soutien d'urgence à la Vallée du Vénéon

### **Informations - questions diverses :**

- 4) Comptes-rendus divers : Conseil communautaire, commissions....
- 5) Point travaux STEP village
- 6) Mois de la nuit
- 7) ABC de la biodiversité
- 8) Chantier jeunes

### **1- Décision modificative N°1- budget communal**

#### **DM N°1 BUDGET COMMUNE**

CHAPITRE	ARTICLE	DEPENSE		RECETTE	
		BAISSE DES CREDITS	HAUSSE DES CREDITS	BAISSE DES CREDITS	HAUSSE DES CREDITS
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
67	673		500,00		
65	65888	-500,00			
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		0,00			

NOM	PRENOM	POUVOIR A	NBR VOTANT	POUR	CONTRE	ABST.
ALBERELLI	Bernard			1		
ARCAINA	Katia			1		
BRET	Daniel			1		
CHOLAT	Christine			1		
GIRAUD	Marc			1		
GROSS	Françoise	ABS				
MICAND	Frédérique	ABS				
SCARCELLA	Marianne			1		
SIBILLE	J-Jacques			1		
<b>TOTAL</b>			<b>7</b>	<b>7</b>		

## 2- Prix de l'eau et de l'assainissement

Madame le Maire explique que la tarification de l'eau et de l'assainissement doit être revue.

Dans la perspective des futurs changements de mode de gestion et afin de tendre vers l'équilibre budgétaire du budget de l'eau et de l'assainissement, la tarification suivante est proposée :

RUBRIQUE	DETAIL RUBRIQUE	PRIX UNITAIRE ANNEE 2023/2024	PRIX UNITAIRE ANNEE 2024/2025
1 EAU DOMESTIQUE	ABONNEMENT COMPTEUR EAU	70,00	75,00
	ABONNEMENT COMPTEUR EAU SUPPLEMENTAIRE	25,00	25,00
	CONSOMMATION 1ère tranche (0 à 150m3)	1,40	1,50
	CONSOMMATION 2ème tranche (>150m3)	2,00	2,00
2 EAU NON DOMESTIQUE (AGRICOLE)	ABONNEMENT COMPTEUR EAU	70,00	75,00
	ABONNEMENT COMPTEUR EAU SUPPLEMENTAIRE	25,00	25,00
	CONSOMMATION 1ère tranche (0 à 500m3)	1,00	1,00
	CONSOMMATION 2ème tranche (>500m3)	0,30	0,50
3 ASSAINISSEMENT	PART FIXE	51,00	51,00
	PART VARIABLE	0,60	0,60
4 DIVERS	FRAIS DE 1ER RACCORDEMENT ASSAINISSEMENT		800,00
	FRAIS DE 1ER RACCORDEMENT EAU	300,00	500,00
	OUVERTURE ET FERMETURE COMPTEUR	50,00	50,00
	AMENDE POUR INFRACTION AU REGLEMENT	800,00	800,00

NOM	PRENOM	POUVOIR A	NBR VOTANT	POUR	CONTRE	ABST.
ALBERELLI	Bernard			1		
ARCAINA	Katia			1		
BRET	Daniel			1		
CHOLAT	Christine			1		
GIRAUD	Marc			1		
GROSS	Françoise	ABS				
MICAND	Frédérique	ABS				
SCARCELLA	Marianne			1		
SIBILLE	J-Jacques			1		
<b>TOTAL</b>			<b>7</b>	<b>7</b>		

### 3- Soutien d'urgence à la Vallée du Vénéon

Madame le Maire explique que les 20 et 21 juin 2024, plusieurs hameaux situés sur les communes de St-Christophe-en-Oisans et des Deux Alpes ont été impactés par des crues torrentielles de la rivière torrentielle du Vénéon et de ses affluents, en particulier du torrent des Étançons à la Bérarde.

Ces crues ont causé de nombreux dégâts nécessitant l'évacuation de près de 110 personnes environ notamment sur les hameaux de la Bérarde. Plus en aval, au niveau de Plan du Lac et de Bourg d'Arud des dégâts sur les réseaux et infrastructures (routes, ponts,...) ont été constatés. Au total, trois campings et un gîte ont été évacués par anticipation, en partie la veille des événements au vu des conditions météorologiques annoncées.

Sur la commune de St Christophe en Oisans, le hameau de la Bérarde, haut-lieu de l'alpinisme, a été dévasté par les laves torrentielles, avec de nombreux bâtiments ensevelis. La Maison de la Montagne, bâtiment communal abritant le bureau d'information touristique (BIT) de la Bérarde, ainsi que le bureau des guides, le Parc national des Écrins, le secours en montagne et l'auberge de la Meije, est également fortement endommagée, tout comme le camping de la Bérarde. Aux Étages, de nombreuses maisons sont impactées également. Les infrastructures communales touchées sont le pont communal, la route communale, les parkings et le bâtiment communal « ancienne école ». A Plan du Lac, ont a minima été impactés : le gîte (infrastructure communale), le départ de la via ferrata, les parkings et parcs à moutons.

Sur la commune des Deux Alpes (versant Venosc), à Bourg d'Arud et l'Alleau, la piscine est détruite, tout comme le parking de l'Alleau et plusieurs réseaux. L'accès routier à la Danchère, les Escalons, les Gauchoirs est coupé jusqu'à nouvel ordre, du fait d'une interdiction de circulation des véhicules sur le pont de la Danchère.

La route RD530, unique accès aux communes de Venosc (Les Deux Alpes) et Saint-Christophe-en-Oisans, a été fortement impactée à de nombreux endroits (aval de Venosc, Plan du Lac, Champhorent, Les Étages, La Bérarde). Les services du Département ont consolidé une piste provisoire avec un balisage de sécurité en lieu et place des sections fortement endommagées afin de désenclaver les villages de Venosc et Saint-Christophe-en-Oisans et tous leurs hameaux. Le Département, en responsabilité et en concertation étroite avec la préfecture, ne rouvrira pas la RD530 aux personnes extérieures à la vallée du Vénéon tant que les travaux de reconstruction d'une plateforme routière stable ne seront pas finalisés. Seuls sont habilités à circuler les secours, les riverains et les entreprises (qui travaillent sur le chantier ou qui alimentent les villages en amont).

En termes d'infrastructures de circulation, 2 km de voie verte ont été détruits, tout comme 7 km de sentiers PDIPR.

Les infrastructures de l'assainissement, de l'eau, d'électricité et de télécommunication ont été également très impactées par la crue. 4 km de réseaux d'assainissement ont été détruits sur le secteur, comme des conduites d'alimentation en eau potable. Les réseaux électriques ont été touchés, comme ceux de télécommunication (fibre, antenne TNT...).

Des dispositifs de collecte des déchets ont été endommagés.

Enfin, d'un point de vue socio-économique, c'est toute la vallée du Vénéon qui est impactée, avec la fermeture de la RD530 sur plusieurs mois, couvrant l'ensemble de la saison estivale. Certaines entreprises de la vallée ont été touchées par des pertes matérielles, mais l'ensemble des entreprises de la vallée du Vénéon sont concernées par des pertes économiques importantes. Des diagnostics se poursuivent pour estimer la perte en chiffre d'affaires et en nombre d'emplois.

Afin de soutenir la commune de Saint Christophe en Oisans, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de verser la somme de **500 €** à la cette commune. Un virement bancaire sera effectué.

NOM	PRENOM	POUVOIR A	NBR VOTANT	POUR	CONTRE	ABST.
ALBERELLI	Bernard			1		
ARCAINA	Katia			1		
BRET	Daniel			1		
CHOLAT	Christine			1		
GIRAUD	Marc			1		
GROSS	Françoise	ABS				
MICAND	Frédérique	ABS				
SCARCELLA	Marianne			1		
SIBILLE	J-Jacques			1		
<b>TOTAL</b>			<b>7</b>	<b>7</b>		

#### 4- Comptes-rendus divers : Conseil communautaire, commissions, divers....

**Conseil communautaire** : les procès-verbaux des Conseils communautaires sont consultables à l'adresse suivante : <https://www.cc-trieves.fr/conseil-communautaire>

- 1) Nouveau bâtiment acquis à Sinard pour PEP's Tièves
- 2) Bâtiment vendu par la CCT à la croisette pour clore un dossier de location-vente conclu il y a quelques années par le canton de Clelles.

#### 5- Point travaux STEP village

- Une réunion d'information est organisée le 25 juillet 2024 afin de tenir les habitants informés de l'état d'avancement du chantier qui a démarré mi juillet et qui devrait s'achever en novembre 2024 sauf aléas climatiques.



### **6- Mois de la nuit**

La commune souhaite organiser comme les années précédentes une animation à l'occasion du « mois de la nuit ». Il semblerait naturel cette année de conjuguer cette animation avec une animation « ABC de la biodiversité ». Des contacts en ce sens doivent être pris par D. Bret.

### **7- ABC de la biodiversité**

La Préfecture de l'Isère a transmis un arrêté préfectoral autorisant l'accès aux propriétés privées non closes pour la réalisation d'inventaires scientifiques jusqu'au 31 décembre 2024. La ou les personnes qui seront autorisées à réaliser l'inventaire seront porteuses d'un ordre de mission nominatif. La commune sera informée au moins dix jours avant et les informations feront l'objet d'un affichage.

### **8- Chantier jeunes**

La communauté de commune pilote actuellement un projet de mobilité destiné à faciliter la mise en contact des auto-stoppeur (es) avec les automobilistes du Trièves volontaires. Ce projet implique la pose de poteaux indicateurs. La commune accepte à l'unanimité des membres du conseil présent de participer à ce projet et d'autoriser la pose d'un panneau indiquant un point de contact sur le parking en face de la mairie. Il convient de préciser que cette opération n'entraîne aucune dépense pour la commune.

Pour installer ces poteaux la communauté de commune organisera d'ici la fin de l'année un chantier jeune.

Prenant ce projet en compte la commune décide de ne pas organiser un chantier jeune en 2024. En revanche un chantier jeune sera organisé en 2025.

### **9- Cimetière**

Le terrassement effectué pour la mise en place de l'étage de traitement de la future station d'épuration va permettre de disposer de terre végétale. Les membres du conseil présents décident à l'unanimité d'utiliser cette terre végétale pour « enherber » toutes les allées du cimetière à l'exception de l'allée qui conduit à la croix à partir du portail d'entrée.

### **10- Camping - Procédure de fin de délégation de service public**

Conformément au protocole de clôture de service public une facture a été émise par M Sébastien Brogli pour le règlement des pods rachetés par la commune à leur valeur comptable. Cette facture a été traitée par la commune dans le délai qui lui était imparti, en revanche la trésorerie de la Mure a dépassé ce délai. Monsieur Brogli réclame l'indemnisation prévue au protocole dans l'hypothèse d'un retard de paiement. Le dossier est actuellement en cours de traitement à la trésorerie de la Mure. La commune n'étant pas responsable de ce retard, elle n'est donc redevable d'aucune indemnité en l'occurrence.



## *Commune de St Martin de Clelles*

Prochain Conseil Municipal le mardi 3 septembre 2024 à 17h30.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil municipal commencé à 17 h 30 se termine à 20 h 15.

SIGNATURES			
NOM	PRENOM	FONCTION	SIGNATURE
CHOLAT	Christine	Maire	
GIRAUD	Marc	Secrétaire de séance	